

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AGFS SWITZERLAND GMBH

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 2015/830

Nom du produit: SmartFresh™ ProActivators

Date de révision: 13.07.2015

Version: 2.1

Date d'impression: 20.02.2018

AGFS SWITZERLAND GMBH vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SmartFresh™ ProActivators

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Adjuvants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

AGFS SWITZERLAND GMBH
C/O HARTMANN MULLER PARTNER
ZURICHBERGSTRASSE 66
8044 ZURICH
SWITZERLAND

Information aux clients:

+01 866 206 1001
FGLAGFR@AgroFresh.com

1.4 NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24: +44 20 35147487 ACCESS CODE 334767

Contact local en cas d'urgence: +56 44 8905208

Centre d'information sur la Toxicologie de Zurich (STIZ); veuillez composer le numéro abrégé suivant:: 145

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

La classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008 :

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément à la réglementation (EC) No 1272/2008 [CLP/GHS]:

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

Information supplémentaire

- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

donnée non disponible

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique: Mixture de combinaisons solides, inorganiques et organiques.

3.2 Mélanges

Ce produit est un mélange.

Numéro de registre CAS / No.-CE / No.-Index	Numéro d'Enregistrement REACH	Concentration	Composant	Classification: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
---------------------------------------------	-------------------------------	---------------	-----------	---------------------------------------------

Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail

Numéro de registre CAS 144-55-8 No.-CE 205-633-8 No.-Index -	-	>= 80,0 - < 95,0 %	Sodium Bicarbonate	Pas classé
Numéro de registre CAS 9004-65-3 No.-CE - No.-Index -	-	>= 1,0 - < 2,5 %	Hydroxypropyl methyl cellulose ether	Pas classé

Numéro de registre CAS 14807-96-6 No.-CE 238-877-9 No.-Index -	-	>= 1,0 - < 2,5 %	Talc	Pas classé
----------------------------------------------------------------------------------------------------	---	------------------	------	------------

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau: Savonner et rincer soigneusement la partie de peau exposée. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion: Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter un médecin si nécessaire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie, utiliser les moyens d'extinction suivants: Dioxyde de carbone (CO₂) Poudre sèche Mousse Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés: donnée non disponible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: donnée non disponible

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: La combustion dégage des fumées toxiques pouvant contenir : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Ne pas se mettre dans le sens du vent. Eviter de respirer les fumées. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: En cas de déversement de ce produit, porter un équipement de protection approprié. Pour toutes recommandations, se référer à la Section 8 "CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE". En cas d'exposition au produit pendant les opérations de nettoyage, se reporter à la Section 4 PREMIERS SECOURS.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: ATTENTION : Veillez à ne pas contaminer les égouts et les eaux naturelles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Tenir toute personne à l'écart. Récupérer le produit répandu sur le sol dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination.

6.4 Référence à d'autres sections: Les références à d'autres sections ont été fournies dans les sous-sections précédentes (le cas échéant).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Ne pas manipuler près de nourriture ou d'eau potable. Éviter l'inhalation de la poussière.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker près de nourriture ou d'eau potable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pour des informations complémentaires sur ce produit, consulter la fiche technique.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous, si existantes.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Sodium Bicarbonate	Dow IHG	TWA	10 mg/m3
Hydroxypropyl methyl cellulose ether	Dow IHG	TWA Poussière totale	10 mg/m3
Talc	ACGIH	TWA Fraction respirable	2 mg/m3
	Rohm and Haas	TWA fraction de poussière respirable	0,5 mg/m3, Fraction respirable, <1% silice cristalline
	Rohm and Haas	STEL	3 mg/m3

CH SUVA	VME poussières alvéolaires	2 mg/m ³
---------	-------------------------------	---------------------

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Non nécessaire dans les opérations courantes.

Mesures de protection: Les installations de stockage ou d'utilisation de ce produit doivent être équipées d'un rince-oeil. Les utilisateurs finaux doivent suivre les instructions portées sur l'étiquette lorsqu'ils utilisent ce produit.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Utiliser des lunettes de sécurité avec protection latérale de type ANSI Z87.1. Porter des lunettes de protection compatibles avec les appareils respiratoires utilisés.

Protection respiratoire: Chaque fois que les conditions en milieu de travail nécessitent l'emploi d'un respirateur, il faut adopter un programme de protection respiratoire conforme aux exigences des normes 1910.134 de l'OSHA et Z288.2 de l'ANSI ou l'équivalent. Non nécessaire dans les opérations courantes.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir SECTION 7: Manipulation et stockage et SECTION 13: Considérations relatives aux mesures à prendre pour éviter des expositions environnementales excessives durant l'utilisation et l'élimination des déchets.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Etat physique	comprimé solide
Couleur	blanc cassé
Odeur	donnée non disponible
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	8,0
Point/intervalle de fusion	donnée non disponible
Point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition (760 mmHg)	donnée non disponible
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Tension de vapeur	donnée non disponible
Densité de vapeur relative (air = 1)	Non applicable
Densité relative (eau = 1)	Non applicable
Hydrosolubilité	donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Propriétés explosives	donnée non disponible
Propriétés comburantes	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Poids moléculaire	donnée non disponible
Pourcentage de produits volatils	Non applicable

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité: donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique: donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Ce produit est considéré comme stable.
Le produit ne peut pas polymériser

10.4 Conditions à éviter: donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles: Eviter le contact avec les acides, les bases et les agents fortement oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux: Il n'y a pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Pas de données d'essais disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Pas de données d'essais disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation

Pas de données d'essais disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pas de données d'essais disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas de données d'essais disponibles.

Sensibilisation

Pas de données d'essais disponibles.

Toxicité systémique pour certains organes cibles(Exposition unique)

Pas de données d'essais disponibles.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Pas de données d'essais disponibles.

Cancérogénicité

Pas de données d'essais disponibles.

Tératogénicité

Pas de données d'essais disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Pas de données d'essais disponibles.

Mutagénicité

Pas de données d'essais disponibles.

Danger par aspiration

Pas de données d'essais disponibles.

COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:

Sodium Bicarbonate

Toxicité aiguë par voie orale

La toxicité par ingestion peut être plus grande chez les humains que chez les animaux. DL50, Rat, 4 220 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Toxicité aiguë par inhalation

En raison des propriétés physiques, des vapeurs sont peu probables. Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux poussières n'est à prévoir. D'après les données disponibles des effets narcotiques n'ont pas été observés. Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée.

Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Une exposition prolongée ne devrait pas provoquer une irritation cutanée importante.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Les poussières peuvent irriter les yeux.

Sensibilisation

N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucun signe de sensibilisation respiratoire n'a été rapporté.

Toxicité systémique pour certains organes cibles(Exposition unique)

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Des doses élevées de bicarbonate de sodium ont provoqué des effets au niveau de la vessie chez le rat. Cependant, l'ingestion répétée de bicarbonate de sodium n'a produit pas d'effets connus nocifs chez l'homme.

Cancérogénicité

Aucune donnée trouvée.

Tératogénicité

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée trouvée.

Mutagénicité

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Hydroxypropyl methyl cellulose ether

Toxicité aiguë par voie orale

DL50, Rat, > 5 000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50, Lapin, > 5 000 mg/kg Estimation

Toxicité aiguë par inhalation

Aucun effet adverse n'est attendu par inhalation.

Comme produit. La CL50 n'a pas été déterminée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Essentiellement non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le solide ou les poussières peuvent provoquer une irritation ou des lésions cornéennes par action mécanique.

Sensibilisation

Pour la sensibilisation cutanée.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Pas de données disponibles.

Toxicité systémique pour certains organes cibles(Exposition unique)

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Cancérogénicité

N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Tératogénicité

Des celluloses similaires n'ont pas provoqué de malformations congénitales ou d'autres effets toxiques pour le fœtus lors des études sur des animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Dans des études sur des animaux, un cellulose similaire n'a pas montré des effets portant atteinte à la reproduction.

Mutagénicité

Des études de toxicologie génétique tant in vitro que sur des animaux avec des celluloses similaires ont donné des résultats négatifs.

Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Talc

Toxicité aiguë par voie orale

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Toxicité aiguë par voie cutanée

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Toxicité aiguë par inhalation

La CL50 n'a pas été déterminée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Essentiellement non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire.

Les poussières peuvent irriter les yeux.

Sensibilisation

Pour la sensibilisation cutanée.
Aucune donnée trouvée.

Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles(Exposition unique)

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

L'exposition par inhalation répétée peut provoquer une irritation respiratoire et des effets/lésions pulmonaires. Une fonction pulmonaire affaiblie et une radiographie pulmonaire anormale ont été observées chez les humains exposés de façon répétée à de fortes concentrations de poussières de talc.

Cancérogénicité

Chez les rats exposés toute leur vie à de très fines particules de talc, on a noté une inflammation pulmonaire et une fibrose (chez les deux sexes) et de tumeurs aux poumons (chez les femelles seulement). Ces effets seraient principalement attribuables à une congestion des mécanismes normaux de dégagement des voies respiratoires. Les rats risquent d'être particulièrement sensibles à cette congestion des mécanismes permettant de dégager les particules, ce qui entraînerait des lésions pulmonaires et des tumeurs. La pertinence de l'apparition spontanée de tumeurs surrénales notée chez les rats est mise en doute. Chez les souris mâles ou femelles, aucune augmentation des tumeurs ne s'est produite.

Tératogénicité

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée trouvée.

Mutagénicité

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Informations générales

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.1 Toxicité

Sodium Bicarbonate

Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50, Gambusia affinis (Guppy sauvage), Essai en statique, 96 h, 7 550 mg/l, Méthode non spécifiée.

CL50, Lepomis macrochirus (Crapet arlequin), Essai en statique, 96 h, 8 250 - 9 000 mg/l, Méthode non spécifiée.

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 2 350 mg/l, Méthode non spécifiée.

Hydroxypropyl methyl cellulose ether

Toxicité aiguë pour les poissons.

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

Toxicité pour les bactéries

CE50, boue activée, Inhibition de la respiration, 3 h, > 5 800 mg/l, Test OCDE 209

Talc

Toxicité aiguë pour les poissons.

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

CL50, Danio rerio (poisson zèbre), 24 h, > 100 000 mg/l, Méthode non spécifiée.

12.2 Persistance et dégradabilité

Sodium Bicarbonate

Biodégradabilité: La biodégradation ne s'applique pas.

Hydroxypropyl methyl cellulose ether

Biodégradabilité: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Talc

Biodégradabilité: La biodégradation ne s'applique pas.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Sodium Bicarbonate

Bioaccumulation: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Hydroxypropyl methyl cellulose ether

Bioaccumulation: Aucune bioconcentration n'est envisagée du fait du poids moléculaire (PM) relativement élevé du produit (PM supérieur à 1000).

Talc

Bioaccumulation: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Facteur de bioconcentration (FBC): 3 Estimation

12.4 Mobilité dans le sol

Sodium Bicarbonate

Les données pertinentes ne sont pas disponibles.

Hydroxypropyl methyl cellulose ether

Pas de données disponibles.

Talc

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Sodium Bicarbonate

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Hydroxypropyl methyl cellulose ether

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Talc

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination, incinérer ce produit suivant la réglementation en vigueur dans une installation agréée.

L'affectation d'un groupe déchet approprié EWC ainsi que d'un code déchet EWC propre à ce produit dépend de l'utilisation qui est faite de ce produit. Contacter les services d'élimination de déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification pour les transports ROUTIERS et FERROVIAIRES (ADR/RID) :

14.1	Numéro ONU	Sans objet
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé pour le transport
14.3	Classe	Sans objet
14.4	Groupe d'emballage	Sans objet

-
- | | |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14.5 Dangers pour l'environnement | N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Pas de données disponibles. |

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU | Sans objet |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | Not regulated for transport |
| 14.3 Classe | Sans objet |
| 14.4 Groupe d'emballage | Sans objet |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | N'est pas considéré comme polluant marin basée sur les données disponibles. |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Pas de données disponibles. |
| 14.7 Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC | Consult IMO regulations before transporting ocean bulk |

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

- | | |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| 14.1 Numéro ONU | Sans objet |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | Not regulated for transport |
| 14.3 Classe | Sans objet |
| 14.4 Groupe d'emballage | Sans objet |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Pas de données disponibles. |

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006

Ce produit ne contient que des composants qui ont été soit préenregistrés, enregistrés, exemptés des obligations d'enregistrement, considérés comme étant enregistrés soit sujets à l'enregistrement conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Les polymères sont exemptés d'enregistrement dans REACH. Toutes les matières premières et additifs ont été pré-enregistrés, enregistrés, ou sont exemptés d'enregistrement en vertu du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Les indications susmentionnées sur le statut d'enregistrement dans REACH sont fournies en toute bonne foi et sont supposées exactes à compter de la date ci-dessus. Cependant aucune garantie, ni expresse ni tacite, est assurée. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur/consommateur de s'assurer que le statut réglementaire du produit est correct et bien compris.

Seveso II - Directive 96/82/CE modifiée par la directive 2003/105/CE:

Énuméré dans le règlement: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

L'inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire (EINECS)

Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

La fiche de sécurité (FDS) s'ajoute à l'étiquette et ne doit pas être utilisée à la place de l'étiquette du produit, collée ou accompagnant le récipient contenant ce produit. Cette FDS procure des informations importantes concernant la santé, la sécurité et l'environnement pour les personnes produisant, distribuant, transportant ou stockant le produit, ainsi que les numéros d'urgence. L'étiquette procure des informations spécialement aux utilisateurs du produit.

La classification et la procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008

Ce produit n'est pas classé dangereux selon les critères de la CE.

Révision

Numéro d'identification: 101178902 / A474 / Date de création: 13.07.2015 / Version: 2.1

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CH SUVA	Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
Dow IHG	Dow IHG
Rohm and Haas	Rohm and Haas OEL's
STEL	Valeur limite à courte terme
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition

VME	valeur moyenne d'exposition
-----	-----------------------------

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

AGFS SWITZERLAND GMBH recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.